

Pirates ou sauveurs de la côte ?

Les actes de piraterie au large de la Somalie ne sont pas un simple problème de maintien de l'ordre

La guerre civile qui dévastait la Somalie en 1991 a précipité l'effondrement des pêcheries de ce pays, avec l'arrêt brutal de presque toutes les activités dans ce domaine. Environ 2 000 personnes perdaient alors leur travail, et les populations de pêcheurs ont toujours beaucoup de mal à sortir de cette crise. Pendant ce temps, la pêche illicite et les rejets de déchets nucléaires et autres en provenance du monde industrialisé continuaient à faire des dégâts dans l'environnement local.

l'océan Indien et le golfe d'Aden font l'objet d'une condamnation par des résolutions controversées des Nations unies, par de grandes puissances économiques, par divers reportages. L'Union européenne, la Russie, le Japon, l'Inde, l'Égypte, le Yémen participent à la lutte anti-pirate.

Si les réactions internationales face à cette menace étaient justes et équilibrées, il serait facile de justifier ces condamnations. Mais pourquoi ne parle-t-on pas de la pêche IUU (illicite, non déclarée, non réglementée) qui a cours dans les eaux somaliennes ? Dans les résolutions des Nations unies, dans les ordres de l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord), dans les décrets de l'UE pour envahir les eaux somaliennes, il n'existe pas de mesures destinées à protéger les ressources halieutiques de ce pays contre les braconniers. On ne se préoccupe pas de cette pêche illégale, et les coupables sont même encouragés à continuer leurs prédatations puisque les résolutions, les ordres et les décrets ne font rien à propos de la pêche IUU qui continue sans interruption sur les côtes somaliennes.

On ne se préoccupe pas de cette pêche illégale, et les coupables sont même encouragés à continuer leurs prédatations...

Des navires-usines modernes, prévus pour la pêche lointaine, sont arrivés dans les eaux somaliennes en provenance de pays situés à des milliers de milles de là, et dont les ressources halieutiques ont été ou bien outrageusement surexploitées ou bien strictement réglementées. Ils ciblent diverses espèces : dorade coryphène, mérrou, empereur, thon, maquereau, vivaneau, espadon, requin, hareng et autres poissons prisés de l'océan Indien. Les armateurs de ces bateaux ont des objectifs à court terme, dictés par les limites de la ressource disponible. Une pêche illégale massive pille depuis plus de dix-huit ans les eaux somaliennes. Sur le plan économique, environnemental et sécuritaire, les dégâts sont énormes.

Les arraisonnements de navires marchands par les pirates somaliens dans

Pression insupportable

La pêche IUU constitue un sérieux problème mondial. La valeur globale de sa production est estimée entre 4 et 9 milliards de dollars. Une bonne partie vient de l'Afrique subsaharienne, notamment de la Somalie. Cette pêche ne respecte pas les frontières ni la souveraineté nationale. Elle génère une pression insupportable sur les stocks, sur la vie marine et les habitats ; elle

Cet article a été écrit par **Andrew Mwangura** (mwangura@yahoo.com), coordinateur du Programme d'assistance aux marins, Mombasa, Kenya

déstabilise les normes du travail ; elle dérègle les marchés. La pêche IUU se fait au détriment de l'écosystème marin car elle se moque des règlements mis en place pour protéger cette ressource : restrictions sur la capture de juvéniles, fermeture des zones de frai, modification des engins de pêche pour limiter les prises secondaires et la capture d'espèces non ciblées. Ainsi, la pêche IUU enlève à des gens qui sont parmi les plus pauvres du monde une source de protéines précieuses et pas chères, elle détruit les moyens d'existence de pêcheurs légitimes. Les incursions de chalutiers dans la zone côtière entraînent parfois des collisions avec des embarcations locales, la destruction d'engins de pêche, des morts d'homme.

La pêche IUU pousse aussi à la pratique du blanchiment des captures par l'intermédiaire de bateaux mères usines, de transbordements et de ravitaillement en mer. Les bateaux de pêche peuvent rester plusieurs mois en mer en recevant carburant et vivres et en changeant d'équipages. Les navires qui pratiquent cette pêche n'ont jamais besoin d'entrer dans un port car ils transfèrent leur poisson sur des bateaux transporteurs où celui-ci est mélangé avec du poisson pris dans la légalité. Ainsi se fait le blanchiment.

Les études réalisées par certaines agences des Nations unies et par des évaluateurs russes et espagnols juste avant la chute du régime du président Mohamed Siad Barre concluaient que 200 000 tonnes pouvaient être prélevées annuellement dans les eaux somaliennes par les pêcheries artisanales et industrielles. Des flottilles internationales ont jeté leur dévolu sur ces richesses. Si on ne s'attaque pas en même temps au problème de la pêche IUU, il est probable que la piraterie maritime persistera.

On peut dater l'origine de cette piraterie et de la pêche IUU en Somalie à l'année 1992, à la chute du régime de Siad Barre, ce qui a conduit à la désintégration de la marine nationale et des garde-côtes. Auparavant, après les graves sécheresses de 1974 et de 1986, des dizaines de milliers de nomades dont les troupeaux avaient été décimés ont été transférés dans des villages le long des 3 300 km de côtes du pays. Ils ont constitué

de grandes communautés vivant de la pêche côtière.

Depuis la guerre civile (1991-1992), des chalutiers sont venus braconner dans les eaux somaliennes, jusque dans la zone des 12 milles. Ils opéraient sur les lieux de pêche des pêcheurs locaux, leur disputant une langouste abondante et des espèces pélagiques lucratives dans la zone d'upwelling à la pointe de la Corne d'Afrique où le plateau s'élargit jusqu'à 60 km.

Les actes de piraterie entre pêcheurs locaux et navires pratiquant cette pêche IUU ont alors commencé. Des pêcheurs somaliens ont raconté que des chalutiers jetaient de l'eau bouillante sur les pêcheurs qui étaient dans des pirogues, coupaient ou détruisaient leurs engins de capture, brisaient de petites embarcations, tuant les occupants. Les locaux qui essayaient de protéger leurs lieux de pêche subissaient diverses violences. Il ne faut pas s'étonner qu'ils se soient bientôt armés. Beaucoup de navires de pêche étrangers ont alors embarqué des armes modernes qui leur ont permis de prendre le dessus sur les pêcheurs locaux. Ceux-ci n'ont pas tardé à changer de tactique et à renforcer leur armement. Et le cycle de la violence continue depuis 1991 et devient un conflit total à deux volets : pêche IUU et piraterie maritime.

ADEN DAHIR/IRIN RADIO WWW.IRINNEWS.ORG/REPORT.ASPX?REPORTID=83755



À Merka, Somalie, un pêcheur se prépare à aller en mer. Des navires étrangers ont pénétré dans les lieux de pêche des Somaliens pour prendre des espèces pélagiques lucratives.



Les eaux somaliennes ont attiré des navires-usines modernes venus de pays situés à des milliers de km

Selon le HSTF (Groupe de travail international sur la haute mer), à un moment donné en 2005, il y avait plus de 800 navires pratiquant une pêche IUU dans les eaux somaliennes, profitant de l'incapacité du pays à contrôler son domaine maritime et ses zones de pêche. On estime que ces navires y prélèvent annuellement pour plus

de 450 millions de dollars de poisson sans que les pêcheurs locaux soient compensés pour cette perte de ressource et de revenus. Et ils ne paient aucune taxe ou royalties à l'État. Et ils ne respectent évidemment pas les règles et normes environnementales et les impératifs de conservation qui vont avec une pêche responsable.

On estime que les navires IUU venant de l'UE sortent de la Somalie plus de cinq fois le montant de l'aide que l'UE accorde à ce pays. La plupart des chalutiers impliqués dans ce genre d'opérations appartiennent à des armements européens ou asiatiques.

Parmi les bateaux braconniers saisis par des groupes d'autodéfense somaliens entre 1991 et 2008, citons : *Yue Fa No n° 3*, *Chian Yuein n° 232*, *FV Shuen Kuo n° 11* qui sont des chalutiers taiwanais ; *FV Airone*, *FV De Giosa Giuseppe*, *FV Antonietta Madre* qui sont italiens ; *FV Bahari Hindi*, immatriculé au Kenya, avec comme propriétaire et gestionnaire Marship Co. de Mombasa ; *Gorizont 1* et *Gorizont 2* qui sont russes ; le chinois *Tianyu n° 8* ; les Coréens *Dong Wong 168*, *FV Beira 3*, *FV Beira 7*, *FV Maputo 9*.

Rançons élevées

On estime que les captures de thon dans le sud-ouest de l'océan Indien ont chuté de 30 % l'an dernier parce que les pirates ont bloqué l'accès aux eaux somaliennes où se trouvent des zones de pêche parmi les plus prolifiques du monde pour le thon albacore. Le port de Victoria aux Seychelles voit passer environ 350 000 tonnes de thon chaque année, mais les captures déclinent depuis deux ans car les stocks de Somalie n'alimentent plus le marché. Les recettes en devises vont donc chuter, ce qui ne facilitera pas la reprise économique dans ce pays endetté, disent les experts.

Après la chute du gouvernement somalien en 1991, les chefs de guerre locaux et des compagnies étrangères ont passé des accords de pêche, avec octroi de « licences ». Des entreprises conjointes, basées surtout en Europe et au Moyen-Orient, travaillaient main dans la main avec les chefs de guerre somaliens qui délivraient sans autorité ces licences.

À mesure que se développait la pêche IUU dans les eaux somaliennes, certains se lancèrent dans la piraterie pour empêcher les navires étrangers de détruire leurs petites embarcations et leurs engins de capture. Mis en appétit par l'argent des rançons, ils se sont mis à attaquer également des navires marchands.

L'autre gros problème lié à la pêche IUU est le rejet de déchets industriels, toxiques, nucléaires au large des côtes

somaliennes. Cela continue sans relâche puisque ces espaces restent incontrôlés. Rien n'est encore fait pour empêcher ces activités criminelles bien qu'on ait informé un certain nombre d'organismes internationaux, dont ceux des Nations unies.

La Somalie n'a pas les moyens d'exploiter ses grands gisements de thons, ou de lutter contre des marées noires et d'autres problèmes environnementaux. Il semble donc qu'elle va continuer à subir les ravages des navires braconniers venus de l'étranger, et qui finiront par absorber en grande partie ses richesses halieutiques.

Le problème de la piraterie et de ses attaques contre des navires étrangers continue, des marins vont peut-être

On estime que ces navires prélèvent annuellement pour plus de 450 millions de dollars de poisson sans que les pêcheurs locaux soient compensés pour cette perte de ressource et de revenus...

mourir, des marées noires vont détruire l'environnement, une catastrophe aux proportions gigantesques va peut-être se déchaîner le long des côtes d'Afrique orientale et du golfe d'Aden. Les pêcheurs somaliens pensent sincèrement qu'ils sont en train de protéger contre des étrangers l'espace maritime du pays et leur poisson ; et ils sont considérés comme des sauveurs par les populations côtières. Pour comprendre pourquoi ces gens continuent à rester défiants face à l'indignation internationale, il faudrait un esprit ouvert pour analyser et traiter ce problème complexe.

Pour trouver un remède pratique et durable, il faut prendre en compte et la piraterie maritime et la pêche IUU qui sont deux problèmes liés. À l'intérieur même du pays, il faudra se préoccuper des institutions ; il faudra développer des structures locales capables de suivre, contrôler, surveiller. Un organisme de supervision, dépendant conjointement des Nations unies et du gouvernement somalien, pourrait peut-être contribuer à restaurer la stabilité.

Citons d'autres mesures possibles : création d'un centre de coordination et d'information régional sur la piraterie, élaborer un plan d'action

ADEN DAHIR/IRIN RADIO WWW.IRINNEWS.ORG/REPORT.ASPX?REPORTID=83755



Pêcheurs somaliens réparant leurs filets à Merka, dans le sud du pays. Pour parvenir à une solution durable du problème de la piraterie au large de la Somalie, il faut aussi prendre en compte le problème de la pêche illícite.

16

régional contre la pêche IUU et le rejet de déchets toxiques ; développer une législation nationale contre la piraterie ; développer les pêcheries locales somaliennes ; construire des infrastructures sociales et physiques dans les communautés côtières, notamment un service de garde-côtes compétent et bien entraîné ; soutenir l'activité pastorale au Puntland ; éliminer le trafic d'armes et d'humains dans toute la Somalie. 3

Pour plus d'information



www.greenpeace.org/france/campaigns/oceans/surp-che/p-cheries-pirates

Greenpeace

news.bbc.co.uk/2/hi/africa/7358764.stm

BBC News: Pirates somaliens face à une bataille navale

www.imo.org/home.asp?topic_id=1178

Le Secrétaire général de l'OMI lance un appel

daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N08/630/30/PDF/N0863030.pdf?OpenElement

Résolution 1846 du Conseil de sécurité des Nations unies